



Séance du Conseil général du 20 septembre 2021

7. Information du Conseil communal sur les scénarios visant la réalisation d'une Place du village

Rapport du Conseil communal

1. Préambule

Le Conseil communal remercie la Commission Bien Vivre à Valbirse pour sa proposition de projet « La Place du village », prend acte de son soutien par le Conseil général lors de la séance du 25 janvier 2021 et propose volontiers à ce dernier des scénarios de réalisations comme demandé par le projet.

Quelques considérations préliminaires :

• Il est mentionné que le projet vise l'institution de lieux (au pluriel) de rencontres intergénérationnelles en créant <u>une</u> véritable place du village. Il cite également, à juste titre, le site de l'Espace Birse pour des aménagements transitoires. In fine est-il souhaité une place du village ou plusieurs places (lieux de rencontres intergénérationnelles) pour la commune fusionnée ?

- Avec la LAT 2014, les constructions vont être densifiées, ce qui rend d'autant plus nécessaires des espaces publics agréables et bien aménagés. La commune a d'ailleurs la volonté d'investir de manière régulière dans les places de jeux.
- La situation financière de la commune impose une certaine prudence dans les propositions d'investissements.

2. Scénarios proposés

Avec le nouveau PAL, les espaces d'utilité publique susceptibles de remplir la fonction de place du village ne sont pas légions. Outre les places de jeux déjà mentionnées, le Conseil propose de se focaliser sur les trois secteurs ci-dessous, situés en plein centre :



Espace Birse sud : Cet immense espace de plus de 7'500 m2 ne sera pas construit avant 10 ans, en totalité avant 20 ans. La commune et le propriétaire des terrains ont des intérêts partagés à des aménagements provisoires de cet espace en friche en plein cœur de la localité. Pour des questions d'image naturellement, mais aussi pour ne pas voir cet espace envahi par des hôtes indésirables, faunistiques ou humains!

Un petit espace à l'est a déjà été transformé en jardin communautaire.

A l'ouest, la commune verrait d'un bon œil la réalisation d'un skate park, pouvant être déménagé à terme en un endroit définitif.

Entre ces deux extrémités, plusieurs autres aménagements, peu coûteux parce que non définitifs, mais agréables et conviviaux, pourraient être imaginés par un groupe de travail ad hoc.

La commune peut également envisager des discussions avec le propriétaire pour concevoir ensemble, dans les 3 futurs plans de quartier à soumettre pour approbation, l'aménagement d'un espace public/privé définitif et unique pour répondre à la fois aux obligations du propriétaire et à une partie des souhaits exprimés dans le projet Place du village.

Espace gare : Les CFF vont réaménager les voies et la gare et ont déjà contacté la commune pour des idées sur la place voisine propriété pour moitié des CFF et pour l'autre moitié de la commune.

Cet espace est certes plus petit, environ 1'000 m2, mais peut remplir une partie des souhaits exprimés par le projet Place du village.

Endroit stratégique pour l'encouragement de la mobilité durable, sa fonction « park and ride » devra être préservée, mais d'autres fonctions et aménagements sont également à proposer, dont pourquoi pas celle de lieux de rencontres intergénérationnelles.

A relever encore que sa proximité avec la Coop qui vient d'être rénovée, respectivement la place à l'Est, propriété d'Espace Birse mais « convoitée » par la commune, ouvre des perspectives d'aménagements en réseau, respectivement de partenariats publics privés très intéressantes.

« Espace Nord » : Pour autant qu'une solution soit trouvée avec Espace Real Estate, cette place de 1'400 m2 pourra, combinée avec celle de la Gare, répondre de façon satisfaisante à nos yeux au projet Place du village. Il faut donc réfléchir à faire de ces deux espaces actuellement « morts », un site convivial de déambulations, de rencontres et de bien-vivre.

3. Suite des travaux

A la suite de cette information donnée au Conseil général, le Conseil communal poursuivra ses négociations avec les CFF d'une part, Espace Real Estate de l'autre, dans la direction proposée d'aménagements d'utilité publique à réaliser en concertation, de manière provisoire au sud et définitive au nord.

A l'aboutissement de ces négociations, le Conseil communal constituera un groupe de travail chargé de formuler des propositions pour des aménagements cohérents, en réseau et espacés dans le temps.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Bévilard, le 19 août 2021